



EPTB

Établissement Public Territorial
de Bassin du Vidourle

Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le

DEC2025 n° 55 pages 5



ID : 030-253002539-20250929-DEC202554-AR

Décision du Président N°2025/54

Objet : Portant sur la signature de l'Avenant N°1 Marché E-2025-10-SP

Le Président de l'EPTB Vidourle,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2022-04-02 en date du 27 octobre 2022 donnant délégation du Conseil Syndical au Président,

Vu l'alinéa N°4 de ladite délibération autorisant le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes les décisions concernant leur avenant lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que l'EPTB Vidourle a passé un marché de travaux portant sur l'éradication des jussie en amont de la retenue d barrage de la Rouvière avec la société CROZEL TP.

Vu la visite de chantier réalisé, il a été constaté que la superficie à traiter s'est avérée plus grande que prévue. Ce fait étant lié à une baisse plus importante du niveau de l'eau entre le moment où les estimations ont été réalisées pour la rédaction du cahier des clauses techniques et la réalisation des travaux.

Le présent avenant acte le rajout envisagé et réalisable de la surface de traitement modifiée passant de 4 500 m² à 5 140 m² et modifiant l'estimation du volume de matériaux à évacuer passant de 1 500 m³ à 1 542 m³.

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser la signature de cet avenant.

Article 2 : Le Montant initial du marché était de 38 737.50 € H.T

Le montant de l'avenant N°1 est de 1 015.35 € H.T soit 2.622% d'augmentation

Le nouveau montant total du présent marché est de 39 752.85 € H.T

Article 3 : Le Comité Syndical sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

À Sommières, le 29 SEP. 2025

Le Président,
Pierre MARTINEZ.

EPTB Vidourle
216 chemin de Campagne
CS 10202 – 30251 SOMMIÈRES
T : 04.66.01.70.20
M : eptb.vidourle@vidourle.org
www.vidourle.org